



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bâtiments

Question écrite n° 54205

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de vaches allaitantes touchés de plein fouet par la crise de la vache folle et qui doivent procéder à la mise aux normes de leur exploitation. Face aux incertitudes actuelles, beaucoup souhaitent différer ces travaux. Toutefois, ils s'inquiètent des sanctions financières qui risquent de leur être appliquées s'ils ne réalisent pas leur mise aux normes dans les délais prévus. C'est la raison pour laquelle il y aurait lieu de mettre en place un moratoire afin d'éviter de pénaliser davantage les éleveurs concernés. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de donner des instructions en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche est très attentif à la situation des éleveurs bovins, notamment dans les zones d'élevage allaitant, touchés par les conséquences économiques de l'encéphalopathie spongiforme bovine et pour lesquels des mesures d'aides viennent d'être décidées. Il ne paraît pas néanmoins envisageable d'accorder systématiquement de nouveaux délais pour la mise en conformité des élevages qui relèvent du calendrier d'intégration dans le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Toutefois, les situations particulières seront examinées cas par cas et pourront, le cas échéant, faire l'objet de mesures appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54205

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6667

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2691